



L'ESS' ENTIEL

Dossier de presse

Conférence Régionale de l'Economie
Sociale et Solidaire

1^{ère} Édition
Novembre 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE



La 1^{ère} conférence régionale de l'ESS

- L'article 8 de la loi sur l'économie sociale et solidaire dispose que la Région et l'Etat co-construisent la conférence régionale de l'ESS en lien avec les partenaires.
- C'est dans cette dynamique partenariale et sous l'impulsion du conseil régional qu'est organisée la 1^{ère} conférence régionale de l'ESS en Guadeloupe qui se déroulera du **28 au 30 Novembre 2019**.
- Cette conférence co-construite par les services de la Région, de l'Etat, en étroite collaboration avec le département, la CRESS-IG et en partenariat avec les EPCI et la banque des territoires se déroulera autour des temps suivants :
 - Les 28 et 29 novembre 2019, au palais des sports du Gosier, seront consacrés aux tables rondes et ateliers en direction des professionnels et acteurs de l'ESS.
 - Un village, ouvert au grand public, viendra clôturer l'événement le 30 novembre 2019 au Mémorial Acte.
- La Conférence régionale de l'ESS poursuit l'objectif de construire une stratégie partagée de l'ESS visant à répondre aux enjeux économiques et sociaux de la Guadeloupe.
- En effet, constituée pour faire valoir un mode d'entreprendre différent, l'Economie Sociale et Solidaire, participe activement au développement économique durable et inclusif de l'île.
- Chef de file en matière de développement économique la région, a inscrit dans son Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) sa stratégie pour favoriser l'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.

L'ESS en Guadeloupe

- Face à d'importants besoins sociaux, environnementaux, culturels et économiques, l'économie guadeloupéenne a développé un tissu dense d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) (associations, coopératives ou mutualistes et entreprises solidaires dont le fonctionnement est basé sur des principes de solidarité et d'utilité sociale).
- Ce secteur représente ainsi environ **1 250 employeurs et 12 125 salariés, soit 10,8% de l'emploi guadeloupéen et 16,8% de l'emploi privé** avec une masse salariale de 308M€ d'€.
- L'ESS touche en majorité les femmes (72%).
- Ce sont 1230 établissements soit 9,7% des établissements Guadeloupéens composés à 86% d'associations.
- Son développement est un vecteur de retombées durables pour l'économie locale, dans la mesure où ces emplois sont non délocalisables et contribuent à expérimenter de nouvelles formes économiques (économie circulaire, économie collaborative, économie fonctionnelle...) ainsi qu'à étoffer l'offre territoriale d'accès à l'emploi des habitants, de diffusion de la culture et de la science, d'activité sportive, de préservation de l'environnement naturel et patrimonial etc.
- De plus, ce nouveau mode d'entreprenariat répond à des objectifs et à une éthique propre, visant tant le réinvestissement des bénéfices pour assurer des emplois durables, qu'une démocratie participative dans les formes de gouvernance.
- Toutefois, les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont aujourd'hui encore confrontées à plusieurs difficultés qui freinent leur développement : une faible mise en réseau et structuration du secteur, une offre de financement parfois inadaptée, une insuffisante intégration dans d'autres secteurs économiques.

Un levier de développement ...

- Les entreprises de l'ESS couvrent l'ensemble des domaines d'activité : agriculture, industrie, artisanat, commerce, culture, sanitaire et social, nouvelles technologies, finance, aménagement du territoire, environnement...
- Puissant levier pour le renforcement des politiques de développement, l'ESS réinterroge le fonctionnement de la société.
- Ne favorisant pas l'économie au détriment du social ou du développement territorial, l' Economie sociale et solidaire fait consensus.
- L' ESS constitue , en effet, une alternative intéressante plaçant l'humain et le territoire au cœur de son activité économique.
- Aussi, dans une société en perte de repères, importe-t-il de bâtir une économie porteuse de sens qui rompt la dichotomie d'une société Guadeloupéenne à deux vitesses.
- Mettre les mutations au service de l'inclusion, créer de la valeur en partant du potentiel de chacun, les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de s'unir pour accompagner au changement de paradigme en renforçant le rôle des structures de l'ESS, vectrices de cohésion sociale et de développement économique sur le territoire.

ESS'ENCE

L'ESS regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

L'ESS est un mode d'entreprendre auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
- Une gouvernance démocratique
- Une gestion conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.



PANORAMA DE L'ESS



**12 125
emplois**

**+ de 40
mutuelles**

**+ de 1000
associations**

**72% de
femmes**

**3
fondations**

**16,8%
de
l'emploi
privé**

**+ de 100
coopératives**

**10,8%
de
l'emploi**

**35
structures
agréés
IAE**

L'ESS ET SES ACTEURS

LES ACTEURS HISTORIQUES

L'ESS comprend d'une part l'économie sociale, qui regroupe les associations, les coopératives et les mutuelles. Bien que très diverses, ces structures ont toutes pour objectif premier de satisfaire les besoins de leurs membres selon une gouvernance démocratique. Ces caractéristiques les différencient des sociétés de capitaux, où la finalité est la maximisation des profits tirés du capital investi par des actionnaires, et dont le pouvoir de décision est proportionnel au nombre d'actions détenues.

L'ESS comprend, d'autre part, l'économie solidaire, constituée d'organisations dites "d'utilité sociale": entreprises d'insertion, entreprises adaptées, commerce équitable, etc.

La loi du 31 juillet 2014 reconnaît en outre les entreprises sociales qui répondent à l'article 1 de la loi.

Les sociétés

commerciales d'utilité sociale

ASSOCIATIONS

MUTUELLES

FONDATIONS

COOPERATIVES

ENTREPRISES
D'INSERTION

ENTREPRISES
ADAPTEES

ENTREPRISES
SOCIALES

UNE OUVERTURE AUX SOCIÉTÉS COMMERCIALES : ESUS, l'agrément de l'entrepreneuriat social



- Les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) se distinguent par leur but d'utilité sociale (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable) et l'orientation de leurs excédents vers la poursuite de leur activité souvent non lucrative.
- L'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) reconnaît leur mode d'entreprendre différemment et leur permet de bénéficier d'aides et de financements spécifiques, notamment accession à l'épargne salariale solidaire et réductions fiscales.
- Les 4 grands principes de l'agrément ESUS sont les suivants :
 1. La recherche d'utilité sociale (Article 2) est un principe fondamental (à faire figurer dans les statuts):

Soutenir des personnes en situation de difficulté économique, sociale, médico-sociale ou personnelle ; OU contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles;

OU concourir au développement durable, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que l'activité soit liée à l'un des deux critères précédents

2. La charge induite par l'objectif d'utilité sociale de l'entreprise a un impact significatif sur le compte de résultat ou la rentabilité financière de l'entreprise.
3. La politique de rémunération de l'entreprise doit avoir une échelle de salaires respectant deux conditions (à faire figurer dans les statuts)= structure ayant un salarié ou un dirigeant rémunéré au minimum
4. Les titres de capital de l'entreprise ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers.

GUADELOUPE

6 agréments

OBJECTIFS

- **Obtenir une reconnaissance institutionnelle qui rassure les clients et/ou usagers**
- **Fournir aux collectivités un critère de décision objectif dans l'accompagnement des acteurs de l'ESS**
- **Permettre aux acteurs de l'ESS de bénéficier d'aides et de financements spécifiques notamment les fonds dédiés, l'accession à l'épargne salariale solidaire, les réductions fiscales.**

PROBLÉMATIQUES

- ✓ **Identification des sources de financement existantes pour l'ESS**
- ✓ **Déploiement des dispositifs nationaux en local**

LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT



PRESIDENCE :

NESTOR BAJOT Président de la CRESS des îles de Guadeloupe

CRESS des îles de Guadeloupe

Tél : 0590.90.35.91

Fax : 0590.91.32.59

e-mail : cress-ilesdeguadeloupe@orange.fr

Les CRESS sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de leur région : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprise de l'ESS, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale.

Les CRESS s'engagent à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie.

Pour s'en donner les moyens, elles axent leurs actions autour de trois grands objectifs :

- Structurer et représenter l'ESS.
- Accompagner le développement des entreprises et filières de l'ESS.
- Faire connaître l'ESS

Source : le Conseil National des CRESS



LE DLA EN GUADELOUPE

1 DLA REGIONAL



22, rue Ferdinand FOREST- JARRY
97122 BAIE-MAHAULT
www.bgeguadeloupe-idn.com



2 DLA DEPARTEMENTAUX

- DLA Départemental Guadeloupe

Josy CLERIL

Responsable DLA Départemental Guadeloupe
Coordinatrice pôle Innovation-Formation

T : 0590 60 58 32 M : 0690 41 04 90

22, rue Ferdinand FOREST- JARRY
97122 BAIE-MAHAULT
www.bgeguadeloupe-idn.com



- DLA Saint-Martin : Initiative Saint-Martin Active



Le Dispositif local d'accompagnement

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) permet aux structures de l'Economie sociale et solidaire employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. C'est un dispositif public présent sur tout le territoire.



UN SECTEUR SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Un Co-Pilotage ETAT-REGION

- Une loi pour reconnaître l'ESS et délimiter son périmètre

La loi Hamon du 31 juillet 2014

- Un plan national de développement dédié à l'ESS

Le Pacte de Croissance pour l'ESS

- Une bannière pour reconnaître l'innovation sociale

Le French Impact



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Le Conseil Régional, chef de file du développement économique et de l'ESS

- Un axe du Schéma Régional du Développement Economique de l'Internationalisation et de l'Innovation dédié à l'ESS

AXE 6

Faire de l'économie sociale et solidaire, un levier de croissance pour les territoires de la Guadeloupe

Dans le cadre ses compétences notamment dans les champs de la solidarité, l'action sociale, la santé, l'éducation, la culture et le sport, le Conseil Départemental partenaire de la structuration de l'ESS.

- Deux documents stratégiques en faveur de l'insertion

Le Plan Départemental d'Insertion et

le Pacte Territorial pour l'Insertion



- Un schéma départemental de l'aide à domicile en cours de rédaction

- Des EPCI compétentes en matière de développement économique et de politique de la ville investissant le champ de l'économie sociale et solidaire





Quizz

10 points pour en finir avec les idées reçues sur l'ESS

1. Les entreprises de l'ESS ne sont pas innovantes

- **Faux** : L'ESS est innovante car :
 - o Elle soutient les initiatives citoyennes et se développe au plus près des territoires,
 - o Ses acteurs sont porteurs d'une consommation, d'une épargne, d'un entrepreneuriat et d'un travail AUTREMENT
-
- « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. »
-

2. Le profit est un moyen, pas une finalité, c'est le dogme de l'ESS, une entreprise de l'ESS ne serait donc pas une entreprise comme les autres

- **Faux** : Une entreprise de l'économie sociale et solidaire est chargée d'assurer sa viabilité économique. Et cela passe par le fait de générer des profits. Ce qui fait la différence, c'est la manière dont elle va utiliser ces profits. Or une entreprise de l'ESS va réinvestir majoritairement ses profits et ne va donc pas les redistribuer aux actionnaires

3 . L'ESS est marginale

- **Faux** : L'ESS est un secteur dynamique. Il représente 10,8% de l'emploi Guadeloupéen, 16,8% de l'emploi privé guadeloupéen soit 308 millions d'euros de masse salariale brute annuelle.
- A l'échelle nationale, l'Insee a réalisé en 2013 une première estimation chiffrant la contribution de l'ESS au PIB à hauteur de 6 %, avec une valeur ajoutée brute créée de 100 milliards d'euros.
- Nombreuses sont les entreprises qui relèvent de l'ESS mais ne le savent pas.

4. L'ESS n'offre que de très bas salaires

- **Faux** : La rémunération et la qualification des salariés, notamment dans le secteur associatif, sont une des clés du développement de l'ESS et ses acteurs y sont particulièrement attentifs, en menant une réflexion collective sur la formation professionnelle.
- La professionnalisation fait également partie des objectifs en matière de soutien à l'ESS. Du côté des entreprises sociales, les conventions collectives s'appliquent de la même manière que dans les entreprises classiques - avec une différence notable : un écart de rémunération limité entre dirigeants et salariés.
-

5. L'ESS est éloignée des réalités économiques

- **Au contraire** : les acteurs de l'ESS ont une approche économique sur le long terme. Ils investissent dans des projets viables et durables, orientés vers le bien commun et non vers le profit. Les structures de l'ESS sont moins touchées par la crise que le reste de l'économie.

6. L'ESS c'est archaïque

- **Faux** : De nombreuses initiatives sont réalisées sur tout le territoire, villes et campagnes, et répondent de manière proactive à des besoins de société réels. Les projets sont sociaux, environnementaux ou culturels, dans tous les cas ils sont collaboratifs et accompagnent les transformations de notre société.
- Les entreprises de l'ESS se distinguent par leurs capacités d'innovation et d'invention de nouveaux modèles économiques, qui ont nécessairement un impact sur les métiers et les formes de travail. On observe ainsi dans l'ESS des métiers « nouveaux », peu répandus aujourd'hui mais certainement amenés à se développer dans les années à venir ; des métiers liés à un modèle d'entreprise particulier : gérant(e) d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic), chargé(e) du développement pour une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) ; des métiers de l'économie verte et de l'économie circulaire : encadrant(e) technique pour la collecte, le tri et la valorisation des déchets, animateur(trice) nature environnement ; enfin, des métiers dédiés à la coordination des entreprises de l'ESS dans les territoires : animateur(trice) de collectifs, animateur(trice) de réseau, coordinateur(trice) d'un pôle territorial de développement économique (PTCE).

7. L'ESS est uniquement une économie de la réparation, son périmètre est réduit à la prise en charge de personnes en difficulté, aux problèmes de santé et de soins

- **Faux.** Si une partie de l'ESS agit en effet dans ces domaines, elle recouvre également l'ensemble des secteurs d'activités de notre économie. On peut donc être « ESS » dans tout type d'entreprise, de secteurs d'activités (sanitaire et social, sport, etc...) y compris les banques, les assurances, l'industrie, le commerce, secteurs traditionnellement associés à l'économie « classique ».

8. L'ESS c'est une nouvelle économie alternative à la mode !

- **Faux :** L'ESS c'est deux siècles d'histoires dont les origines remontent dès la fin du 18ème siècle pour pallier les effets néfastes de la révolution industrielle.
 - o Sociétés de secours mutuels (loi fondatrice des mutuelles en 1898)
 - o Syndicats professionnels (autorisés en 1884)
 - o Coopératives (spécificités des coopératives dans la loi sur les SA en 1867)
 - o Associations (loi 1901)
-
-

9. La création d'une association est plus simple que la création d'une société

- **Ce n'est plus tout à fait vrai** : Par le passé, il était souvent recommandé de créer une association pour tester une activité alors qu'il n'est pas possible de transformer une association en société, sauf dans de rares hypothèses. Désormais le statut d'auto-entrepreneur apparaît plus adapté.

10. Concilier un modèle commercial et un objectif social ça ne marche pas

- **Faux** : De nouveaux modèles se développent et prouvent que cette cohabitation non seulement est possible, mais est également source de réussite potentielle et durable. Il s'agit d'envisager un modèle économique dont la finalité n'est pas la seule rémunération du capital, mais un double résultat : financier, qui est réinvesti dans le projet, et social. Certes, certaines contraintes (ressources humaines, gouvernance, circuits spécifiques d'approvisionnement, etc.) sont parfois complexes à intégrer, mais les qualités entrepreneuriales du porteur de projet, sa créativité, son professionnalisme, sa ténacité, sa motivation, donnent ses chances à cette association.

Le programme

JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

- **8H30 : Accueil des participants**
- **9H00 - 9 H 30 : Ouverture des travaux**
 - + Allocutions :
Président de la CRESS des îles de Guadeloupe
Présidente du Conseil départemental
Président du Conseil régional
Préfet de région.
- **9 H 30 - 11 H 30 : Tables rondes :**
 - + « L'ESS en Guadeloupe »
 - + Regards croisés : l'ESS autour du monde
- **11 H 30 - 12 H 30 : Table ronde interactive (échanges/débats) :**
 - + Suis-je un acteur de l'ESS ?
 - o Quels sont mes besoins ?
 - o Quels sont mes projets ?
 - + Hold-up sur les transports
- **12H30 : Cocktail déjeunatoire**
- **14 H 30 : Ouverture du Village des accompagnants de l'ESS**
 - + Accompagnement financier
 - + Accompagnement et ingénierie de projets
 - + Accompagnement à l'emploi
- **15 H 00 - 17 H 00 : Ateliers sur inscriptions en amont**
 - 1. Speed-meeting des éco-organismes**
 - 2. Economie Circulaire : quelle orientation pour Guadeloupe?**
 - * Village régional de l'économie circulaire 2020
 - * Futur dispositif d'accompagnement
 - * Ateliers en sous-groupes
 - 3. Workshop Coopératif :**
Coopérer dans le secteur du transport et de l'artisanat. Quels avantages ? Quels outils ?
 - 4. Atelier conseil - comment démarrer :**
Entreprendre collectivement en Scop - Scic ou CAE
 - 5. Atelier Financements :**
 - o Séquence remontée des besoins acteurs
 - o Atelier mobilisation du FSE
 - 6. Séquence Emploi : Job-dating/**
Offres d'emploi et de formation dans l'ESS

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 8 h 30 : Accueil des participants - 9 H 00 – 9 H 15 : Mot d'accueil
Synthèse des échanges de la veille
par les animateurs - 9 H 15 – 10 H 15 : Table ronde
« Objectifs de développement
durables et ESS » - 10 H 20 – 11 H 20 : Table ronde
« ESS et entrepreneuriat » | <ul style="list-style-type: none"> - 11 h 30 – 13 H 00 : Table ronde
« ingénierie administrative et
financière de l'ESS » - 13H00 : Cocktail <u>déjeunatoire</u> - 15 H 00 : Présentation de la
feuille de route |
|---|--|

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

Village de l'économie sociale et solidaire (au MACTE), co-organisé par l'association
la tyrolienne sous l'égide de la CRESS des îles de Guadeloupe